



IMAG' INE

L'ALIMENTATION DURABLE

Concours photos - dessins



RÈGLEMENT DU CONCOURS

⇒ ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le concours photos/dessins « Imag'ine l'alimentation durable » est organisé par la Cellule Manger Demain pour promouvoir l'alimentation durable à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre). L'objectif ? Mobiliser le grand public sur les réseaux autour de l'alimentation durable et des contributions des participants.

Ce concours est organisé grâce au soutien de la Wallonie.

⇒ ARTICLE 2 : OBJET

Le concours « Imag'ine l'alimentation durable » est un concours d'illustration de l'alimentation durable en photos ou en dessins. Les participants sont libres de représenter l'alimentation durable comme ils le souhaitent, en se mettant en scène ou non, en se focalisant sur un aspect de l'alimentation durable ou en restant général.

Pour les écoles primaires, il est précisé que la contribution doit être collective (groupe classe au minimum).

Pour en savoir plus sur l'alimentation durable, voici quelques références :

- ✓ Référentiel wallon « [Vers un système alimentaire durable en Wallonie](#) » ;
- ✓ Article d'information « [Mon alimentation est-elle durable ?](#) » ;
- ✓ Fiche pédagogique en français facile pour les enfants « [Mon alimentation est-elle durable ?](#) » ;
- ✓ Divers outils ludiques disponibles sur <https://grainesdagri.be/>.

Les participants au concours sont invités à remettre leur photo ou dessin, représentant – mettant en scène l'alimentation durable, à l'adresse info@mangerdemain.be.

⇒ ARTICLE 3 : CANDIDATS

Le concours est ouvert :

- ✓ Aux écoles primaires (y compris services d'accueil extra-scolaire) ;
- ✓ Aux citoyens (dit grand public).

Ceux-ci doivent résider – être établis sur le territoire de la Wallonie.

⇒ ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

Eléments de la contribution

Les **contributions incomplètes** ne seront **pas** prises en compte.

La contribution sera considérée comme complète quand les organisateurs auront reçu :

1. Le [formulaire de participation](#) complété, indiquant l'acceptation sans conditions du présent règlement ;
2. La photo ou le dessin illustrant l'alimentation durable.

Une seule contribution est acceptée par participant.

Envoi des contributions

Les contributions sont à envoyer pour le 05 octobre 2021 inclus.

Le formulaire d'inscription se complète en ligne via [ce lien](#).

La photo ou le dessin est à envoyer à l'adresse : info@mangerdemain.be en mentionnant dans l'objet « CONCOURS ».

La photo ou le dessin sera envoyé en format .png / .jpg (ou .pdf s'il s'agit d'un scan d'un dessin)

Critères de recevabilité des réalisations

La photo ou le dessin respectera le canevas demandé et comprendra :

- ✓ Un nom – slogan en lien avec l'alimentation durable et l'illustration (maximum recommandé : 100 caractères espaces compris)
- ✓ ***S'il s'agit d'une photo***, celle-ci devra être de qualité (format 16:9 - pour ce faire, il vous faut placer l'appareil photo de votre smartphone en paysage et prendre une photo de la meilleure qualité possible) et respecter les autorisations nécessaires liées au droit à l'image.
- ✓ ***S'il s'agit d'un dessin***, celui-ci sera réalisé sur un A4 paysage (voir A3 si vous disposez du matériel nécessaire pour reconvertis le fichier en A4 lors de l'envoi).
- ✓ ***Si vous êtes un particulier*** : Prénom et Nom ou pseudonyme.
- ✓ ***Si vous êtes une école primaire*** : nom de l'école – classe (– logo de l'école).

Par rappel, le concours porte sur l'alimentation durable, c'est donc cet aspect de durabilité que nous souhaiterions que vous illustriez à travers vos réalisations.

⇒ ARTICLE 5 : PROCESSUS DE SÉLECTION - GAGNANTS

Pour chaque réalisation complète, les organisateurs publieront le 6 octobre 2021 sur la page Facebook de Manger Demain les photos/dessins (nom de l'illustration, photo/dessin, nom du participant).

Le 6 octobre 2021, les votes seront donc lancés sur la page. Ceux-ci seront clôturés le 15 octobre 2021 à 16h (toute mention j'aime enregistrée à posteriori de cette deadline ne sera plus comptabilisée).

Les internautes seront invités à voter pour la (les) photos/dessins(s) qu'ils trouvent les plus représentatifs de l'alimentation durable et/ou qu'ils apprécient le plus.

Les 12 photos/dessins ayant été les plus plébiscitées par les internautes seront les vainqueurs de ce concours.

⇒ ARTICLE 6 : PRIX

Les gagnants seront annoncés le 16 octobre 2021 sur la page Facebook Manger Demain. Voici les prix prévus pour ces 12 gagnants :

- ✓ **VALORISATION DES ILLUSTRATIONS GAGNANTES** : Les 12 dessins et photos gagnantes intègreront le calendrier 2022 réalisé par la Cellule Manger Demain. Les participants recevront plusieurs exemplaires après impression.
- ✓ **GRAND PRIX** : L'école primaire dont la photo ou le dessin sera la/le plus plébiscité remportera le grand prix : l'organisation d'une journée de pressage de pommes pour réaliser du jus. Une presse mobile sera mise à votre disposition par la Cellule Manger Demain et les frais inhérents à cette presse seront pris en charge par la cellule.

En amont, avec l'aide de la Cellule Manger Demain, une cueillette – récolte de pommes sera organisée.

- ✓ **AUTRES PRIX** : les autres gagnants recevront 9L de jus de pommes réalisé par les vainqueurs du grand prix.

⇒ ARTICLE 7 : AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉ

Toutes les photos proposées doivent être des œuvres originales. Les participants doivent être les seuls titulaires des droits d'auteur, ou avoir obtenu toutes les autorisations requises auprès des titulaires des droits d'auteur.

Les participants doivent obtenir le consentement écrit de toute personne majeure identifiable sur une photo ou s'il s'agit d'une personne mineure, de son représentant légal. Les participants doivent conserver tous les formulaires d'autorisation obtenus, qui peuvent leur être demandés comme preuve.

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser librement les contributions adressées pour diffusion ou exploitation sur différentes formes de support (écrit, électronique ou audiovisuel).

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins éducatives et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit

d'auteur. En cas d'utilisation non strictement liée à la démarche, l'auteur en sera avisé au préalable.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de leur volonté.

⇒ **ARTICLE 8 : ASPECTS FINANCIERS**

Tous frais liés à la réalisation et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

⇒ **ARTICLE 9 : RESPECT DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

CONTACTS

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :
info@mangerdemain.be.